

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAGARDE FIMARCON**  
**Mardi 11 Mai 2010**

Présents : G.Poirette, P.Serpinsky, D.Lascombes, C.Manabera, C.Rivière, S.Miélan, C.Tasso, H.Ulian, M.F.Vialard.

Excusée : M.C.Rostoll.

Absent : P.Bense.

Secrétaire de séance : M.F.Vialard.

Ouverture de la séance : 21h15.

**Ordre du jour**

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2010

Tous les conseillers ont approuvé et signé ce compte rendu.

2. Enfouissement Réseau Electrification Village

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'esthétique des réseaux programme FACE C 2007.

Le devis définitif de l'Entreprise SPIE s'élève à 55 000.00 Euros H.T la participation communale s'élevant à 20 % de ce montant

Après étude détaillée et échange de vues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 55 000.00 Euros HT
- Sollicite de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Comité du Syndicat Départementale lors de la réunion du 29 Mars 1994.
- Confie la réalisation de ces dits travaux au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties.
- Donne à Mme le Maire son accord pour la signature de tous les actes relatifs à cette opération : signature de conventions , d'avenants ou tous autres actes intervenants lors des travaux d'éclairage public.
- D'inscrire au budget de l'exercice 2010 la somme de 11.000.00 Euros correspondant à la participation communale

3. Vente tondeuse :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr BENSE Christian qui souhaiterait acquérir la TONDEUSE AUTOPORTEE 267 H MARQUE TORO achetée le 04/05/1998 auprès des établissements MARCONATO

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de vendre la TONDEUSE AUTOPORTEE 267 H MARQUE TORO achetée le 04/05/1998 auprès des établissements MARCONATO pour 1300.00 Euros à Mr BENSE CHRISTIAN

- demande à Mme le Maire d'inscrire cette recette au budget 2010

#### 4. Terrassement Plate-forme Poubelle et Plate-forme Atribus :

Une demande a été faite à « APM Finitions » d'un devis pour construire ces 2 plate-formes :

- Celle de la Poubelle qui se trouve au croisement des routes de La ROMIEU et de LARROQUE - ENGALIN, près de l'OUCHIE : 1 316,80 Euros TTC .
- Celle de l'Atribus : 1 490 Euros TTC. Une demande de subvention sera demandée auprès du Conseil Général.

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée des devis pour les terrassements demandés

DEVIS : APM FINITIONS : DEVIS : APM FINITIONS : pour un montant de 1 101.00 Euros HT soit 1 316,80 Euros TTC concernant le terrassement de la plate forme poubelle avec la fourniture et la pose de 4 poteaux rond avec une chaîne

DEVIS : APM FINITIONS : pour un montant de 1 246.00 Euros HT soit 1 490.22 Euros TTC concernant le terrassement pour le local de l'atribus

Mme le Maire précise que la commune autofinancera la totalité du projet ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la mise en place de ces travaux et donne son accord pour un montant de 1 101.00 Euros HT soit 1 316,80 Euros TTC concernant le terrassement de la plate forme poubelle avec la fourniture et la pose de 4 poteaux rond avec une chaîne et: pour un montant de 1 246.00 Euros HT soit 1 490.22 Euros TTC concernant le terrassement pour le local de l'atribus .

- demande à Mme le Maire de signer les devis avec cette entreprise

demande à Mme le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2010

#### 5. Participation Accueil Petite Enfance La ROMIEU :

Le Maire de La ROMIEU a réuni les communes environnant sa commune pour parler d'un projet d'accueil petite enfance à La ROMIEU , soit :

Un centre de loisirs dans un premier temps qui fonctionnerait les mercredis et les vacances.

Une micro crèche pour les 0-4 ans, dans un deuxième temps (car nécessitant la construction d'installations adaptées).

Il a proposé un partenariat avec les communes intéressées qui, alors, devraient accepter de verser une somme pendant 3 ans afin de permettre de profiter d'un tarif préférentiel pour les familles qui bénéficieraient de ces structures. 55% de cette somme seraient remboursés par la CAF .

A Lagarde-Fimarcon, 2 familles sont intéressées.

La réponse à la CAF, représentée par Madame Brossard, devant être donnée pour le 14 mai 2010 :

Le conseil municipal propose de verser 1 000 Euros / an pendant 3 ans au centre aéré . Il demande à Mme le Maire d'en informer la Mairie de LA ROMIEU et si ce projet se réalise une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

## 6. Questions diverses :

- Travaux de voirie par la CCLG :

Il est prévu un élargissement de 2 zones de croisement sur la VC 3 dans la descente de l'OUCHIE , ces travaux sont prévus dans le programme 2010

- Réfection du chemin communal au hameau de Lançon

Suite à la demande de MME HARRIES ANN propriétaire au lieu dit « LANCON » pour combler les trous devant son entrée de maison il est décidé de déverser un camion de pierre. Une demande en ce sens sera faite au SIVOM de LECTOURE.

### . ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 02 MARS 2010 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE FOURNITURE ECLAIRAGE PUBLIC RAJOUT DE 3 ENCASTRES

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'estimation de la fourniture de l'éclairage public suite au fax du 15 AVRIL 2010 émanant du Syndicat d'électrification du GERS concernant l'extension Eclairage public 2 LANTERNES 4 FACES sur console + 1 Coffret Forain Aérien + 1 BORNE + 2 MATS 3.50 M avec LANTERNE 4 FACES + 11 ENCASTRES SOL + 1 Eclairage Abribus + 3 ENCASTRES SOL ENTREE et PORCHE pour un montant HT de 46 152.19 EUROS (rajout de trois encastrés supplémentaires).

Ce montant de fourniture est de 46 152.19 Euros HT sur lequel il faut déduire une subvention du SDEG de 30 % soit 13 845.66 Euros soit un montant restant à la charge de la commune de 32 306.53 Euros HT .

De plus le SDEG demandera au Conseil Général la DGAD sous réserve d'éligibilité.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne à Mme le Maire son accord pour la signature de tous les actes relatifs à cette opération : signature de conventions , d'avenants ou tous autres actes intervenants lors des travaux d'éclairage public
- Accepte le bon pour accord du devis concernant l'extension Eclairage public 2 LANTERNES 4 FACES sur console + 1 Coffret Forain Aérien + 1 BORNE + 2 MATS 3.50 M avec LANTERNE 4 FACES + 11 ENCASTRES SOL + 1 Eclairage Abribus + 3 ENCASTRES SOL ENTREE et PORCHE pour un montant HT de 46 152.19 EUROS.
- Demande à Mme le Maire de prévoir au budget 2010 la dépense de 46 152.19 Euros.
- Demande à Mme le Maire de demander des devis pour contracter un emprunt auprès de diverses organismes bancaires dès que le montant pour la totalité des travaux de dissimulation (devis non reçu à ce jour) et extension éclairage public sera connu.
- Demande à Mme le Maire de présenter des dossiers de subventions à tous les organismes qui pourraient nous aider financièrement.

Clôture de la séance : 22h30